HEDIOS
PERFORMANCE 2

Note d'Information

Hedios Performance 2 est disponible jusqu'au 14 décembre 2009* sur les contrats Hedios Vie ou Hedios Capitalisation.**

Préalablement à la conclusion de toute transaction, le souscripteur souhaitant acquérir des parts d'Hedios Performance 2 est invité à procéder à sa propre évaluation des risques liés à l'achat du support et à décider de l'adéquation de l'investissement à son profil de risque accepté par rapport à la rentabilité attendue.

Il est aussi rappelé qu'il est recommandé de n'acquérir des parts de ce support que si le souscripteur a l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance prévue.

Caractéristiques techniques et financières principales de Hedios Performance 2 ***

- **Nature** : EMTN (Euro Medium Term Note), non garanti en capital à l'échéance
- **Émetteur** : Coöperative Centrale Raiffeisen-Boerenleenbank B.A. (Produits structurés Rabobank)
- **Rating émetteur** : S&P (AAA), Moody's (Aaa) et Fitch (AA+)
- **Devise** : Euro
- **Code ISIN** : XS0461046251
- **Montant de l'émission** : 10.000.000 €
- **Valeur nominale** : 1.000 € (après le 11 décembre 2009)
- **Date de constatation initiale** (Date de fixation initiale) : 17 décembre 2009
- **Date d'émission** : 18 décembre 2009
- **Date de valorisation** : 18 décembre 2017
- **Date d'échéance** : 19 décembre 2017
- **Durée de détention recommandée** : 8 ans
- **Indice sous-jacent** : DJ Euro Stoxx 50®
- **Prix (Cours) d'émission** : 100 %
- **Niveau d'exercice** : Niveau officiel de clôture de l'indice sous-jacent à la date de fixation initiale
- **Niveau final** : Niveau officiel de clôture de l'indice sous-jacent à la date de valorisation
- **Niveau de remboursement anticipé (niveau call)** : 100 % du niveau d'exercice
- **Garantie de capital** : Non mais niveau de protection égale à 60 % du niveau d'exercice
- **Niveau de protection** : 60 % du niveau d'exercice
- **Cotation** : Aucune - Placement privé avec valorisation quotidienne
- **Droit applicable** : Droit néerlandais
- **Commission de souscription** : Néant

• A compter de l'investissement et jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé, le capital sera investi sur Hedios Performance 2.

• A l'échéance ou en cas de remboursement anticipé, le capital détenu sur Hedios Performance 2 sera automatiquement et gratuitement arbitré vers l'un des fonds euro du contrat.

* L'offre Hedios Performance 2 est une enveloppe limitée en montant et dans le temps. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de Hedios Performance 2 peut cesser à tout moment sans préavis, avant la date du 14 décembre 2009.

** Hedios Vie, contrat individuel d'assurance sur la vie, Hedios Capitalisation, contrat de capitalisation, sont des contrats souscrits auprès d'ACMN Vie, Société Anonyme d'assurance sur la vie au capital de 173.765.640 €, entreprise régie par le Code des Assurances, et présentés par Hedios Patrimoine, 7 rue de la Bourse 75002 Paris, en sa qualité de courtier d'assurances (immatriculation au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07 005 142).

*** Ces caractéristiques principales ne sont données qu'à titre indicatif et doivent être lues conjointement avec les termes et conditions indicatifs du support. En cas d'incohérence entre ces caractéristiques techniques et financières principales de Hedios Performance 2 et les termes et conditions indicatifs, ces derniers prévaudront.

Note d'Information

Récépissé à découper et à retourner à ACMN Vie – 173 boulevard Haussmann – 75008 Paris
A compléter et à signer au verso

HEDIOS
PERFORMANCE 2

ACMN VIE

ACMN VIE • S.A. d'assurance sur la vie au capital de 173.765.640 € • Entreprise régie par le Code des Assurances
173 boulevard Haussmann • 75008 Paris • SIREN 412 257 420 RCS Paris

• **En fin d'année 1, 2 ou 3,** remboursement anticipé possible avec un gain annuel de 11 %, si l'indice s'apprécie par rapport à la date de constatation initiale (le 17/12/2009) :

- Si, aux dates d'observation (n) (pour n de 1 à 3), la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50® depuis le 17 décembre 2009 est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé et le souscripteur reçoit*:

Valeur Nominale x [100 % + n x 11 %]

- Dans ce cas le produit s'arrête.

• **A l'issue des 8 ans,** l'Emetteur remboursera chaque obligation à la Date d'échéance (sauf si préalablement remboursée ou rachetée et annulée selon les conditions mentionnées ci-dessus) en accord avec les formules suivantes :

- Si, à la date de valorisation, la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50® depuis le 17 décembre 2009 est supérieure ou égale à - 40 %, alors le capital est garanti, et le souscripteur reçoit*, le cas échéant, la meilleure des performances positives de l'indice DJ Euro Stoxx 50® constatée aux dates d'observation allant de n 4 à n 8, soit :

Valeur Nominale x [100 % + Max (0 ; Performance Maximum)]

Avec Performance Maximum = la performance la plus élevée de l'indice DJ Euro Stoxx 50® calculée au cinq dates d'observation allant de n 4 à n 8.

- Sinon, le souscripteur subit une perte en capital à hauteur de la baisse de l'indice.

Dates d'observation (n de 1 à 8)	Dates de Paiement	Montant	n
vendredi 17 décembre 2010	lundi 20 décembre 2010	111%	1
lundi 19 décembre 2011	mardi 20 décembre 2011	122 %	2
lundi 17 décembre 2012	mardi 18 décembre 2012	133 %	3
lundi 18 décembre 2017 (date de valorisation)	mardi 19 décembre 2017 (date d'échéance)	-	8

** L'intégralité des montants reçus est versée sur l'un des fonds en euros des contrats Hedios Vie ou Hedios Capitalisation.*

IMPORTANT

• Le souscripteur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. A l'issue de la 8ème année, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé et si l'indice DJ Euro Stoxx 50® termine en baisse de plus de 40 % par rapport à la date de constatation initiale, le souscripteur subira une perte en capital à hauteur de la baisse de l'indice.

• La protection conditionnelle du capital ne profite qu'aux seuls souscripteurs ayant investi avant le 17 décembre 2009, et conservant l'instrument financier jusqu'au 19 décembre 2017.

• Le souscripteur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice DJ Euro Stoxx 50® du fait du mécanisme de plafonnement, en cas de rappel par anticipation.

• Le souscripteur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement, qui peut varier de 1 à 8 ans.

• Le souscripteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice DJ Euro Stoxx 50®.

Récépissé à découper et à retourner à ACMN Vie – 173 boulevard Haussmann – 75008 Paris

• Je soussigné(e) :

reconnais avoir reçu et pris connaissance de la présente Note d'Information du support Hedios Performance 2 et de la documentation commerciale afférente à ce même support qui m'a été remise par Hedios Patrimoine en sa qualité de courtier en assurance, avant d'investir sur ce support dans le cadre de mon contrat :

☐ Hedios Vie ☐ Hedios Capitalisation N° de Contrat (le cas échéant) :

• Je reconnais également avoir choisi le support Hedios Performance 2 après évaluation des risques encourus et évaluation de mon profil d'investisseur, notamment en matière de risque accepté par rapport à la rentabilité attendue.

• Je reconnais également avoir été informé(e) des conditions de performance attachées au support Hedios Performance 2, et notamment du fait que ce support ne bénéficie d'aucune garantie de capital.

Signature du souscripteur,
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Date de signature :

ACMN VIE • S.A. d'assurance sur la vie au capital de 173.765.640 € • Entreprise régie par le Code des Assurances
173 boulevard Haussmann • 75008 Paris • SIREN 412 257 420 RCS Paris